

Ensemble à Coignières



P
28

Initiative

Ouverture d'une classe
orchestre au Collège de
la Mare aux Saules



Cérémonie des Vœux

De nombreux projets sur la
Ville, en cours de réalisation
ou de lancement imminent

P
4



4

En Ville

- > Cérémonie des Vœux : Un programme d'investissements ambitieux en faveur des Coigniériens
- > Lauriers : 52 lauréats primés
- > Pose symbolique de la première pierre de la future Mairie
- > Bravo aux 29 magiciens de Noël !
- > Distinction : Henri Pailleux élevé au grade d'Officier de la Légion d'Honneur
- > Nouvelle taxe énergétique :
La Ville privilégie ses résidents
- > Focus sur les travaux réalisés et planifiés
- > Vos prochaines sorties et soirées

18

Rétrospective 2011

- > Les temps forts de l'année passée en images

28

Du côté des jeunes

- > Ouverture d'une Classe Orchestre au Collège
- > Opération « Tout schuss » pour les écoliers et ados
- > Les prochains spectacles "Jeune Public"
- > Réservation des séjours estivaux

34

Télex

- > Les infos en bref
- > Bienvenue aux nouveaux commerçants
- > Le Carnet des Coigniériens
- > Les décisions municipales majeures

Directeur de la Publication : Henri Pailleux

Directrice-adjointe : Josyane Gorgibus

Rédaction et photos : Service Communication

Maquette et impression : NPC

Dépôt Légal : Février 2012

www.coignieres.fr



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

*Comme vous le découvrirez en lisant ce bulletin municipal, largement illustré de photos, **très nombreuses sont les manifestations de convivialité** que nous vous offrons tout au long de l'année.*

*Lors des vœux aux personnalités, fin janvier, j'ai énuméré **les multiples et importants investissements déployés sur la Ville**, pour certains achevés et pour d'autres en cours de réalisation, voire à l'étude pour être menés à terme d'ici à mars 2014. Mais j'ai également fait part à nos invités de la fierté de mon équipe Coignières Démocratie et la mienne, d'avoir hissé **Coignières sur la deuxième marche départementale : La ville la plus riche du Département par habitant**, après Vélizy-Villacoublay.*

Cette fierté vaut également pour notre gestion, 25 ans durant, avec des réalisations de qualité, comme l'Espace Sportif et Culturel Alphonse Daudet, par exemple, le tout ayant été réalisé à fiscalité constante depuis 1984. Nous devons ce résultat, peut-être unique en France, grâce aux richesses que nous avons créées depuis notre sortie de la Ville Nouvelle.

Non sans modestie, j'ai même déclaré qu'il était dommage que nous ne figurions pas sur les tablettes des agences de notation, car sans hésiter, elles nous auraient accordé un quadruple A+.

*Voilà, **je vous renouvelle mes vœux de bonne et heureuse année 2012**, en formant des vœux, pour qu'en ces temps de crise économique aigüe, vous gardiez confiance dans l'avenir, car sans cette confiance, l'économie s'enfoncerait, avec les conséquences que cela aurait sur notre protection sociale et notre niveau de vie.*

Avec mes sentiments très cordiaux,

Le Maire

Henri Pailleux

La nouvelle année est l'occasion pour le Maire Henri Paillex de convier les forces vives du Département, afin de leur présenter le bilan de l'année écoulée, mais surtout leur donner sa vision sur les projets majeurs, appelés à être déployés sur la Ville, au service des résidents.



Cérémonie des Voeux

Un ambitieux programme d'investiss

Le 27 janvier, les Salons Antoine de Saint-Exupéry accueillent de nombreuses personnalités, venues partager ce rendez-vous d'échanges conviviaux aux côtés du premier magistrat : **Nicolas About**, membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, **Marc Chappuis**, sous-préfet de Rambouillet, les conseillers régionaux **Marie-Thérèse Besson** et **Didier Fischer**, le conseiller général **Ismaila Wane**, le président de la communauté de communes Plaines-et-Forêts d'Yveline **Jean-Frédéric Poisson**, ainsi que les maires **Alexis Biette**, **Jean-Pierre Corby**, **Jean Créno**, **Michel Laugier**,

Marie-Laure Roquette et **Jean-Pierre Simonin**.

Le Maire a également salué la présence du Colonel **Yves Mougnot**, président de la Société Mutuelle de la Légion d'Honneur de Rambouillet, **Jean-Louis Tison**, président du groupe régional Yvelines/Val d'Oise de la Société Française d'Énergie Nucléaire, la principale du Collège **Michèle Haumont** et les enseignants de la ville, le commissaire principal de Police **Louis Clément**, sans oublier le corps médical, les nombreux présidents d'associations locales, les chefs d'entreprises et représentants des administrations yvelinoises.



Des investissements financés grâce à une saine gestion et à un essor économique pérenne

En préambule, le Maire a adressé ses remerciements aux élus municipaux successifs qui lui témoignent, année après année, une confiance sans faille dans la gestion des affaires communales : **« En plus de vingt-cinq ans, nous avons fait de Coignières la ville la plus riche du Département des Yvelines par habitant, après Vélizy-Villacoublay, celle où nos taux de fiscalité sont restés au niveau de ce qu'ils étaient en 1984. Ce résultat est une grande fierté pour notre équipe ».**

normes de notre voirie en faveur des personnes handicapées, le paysagement et la rénovation du parking de la gare, ainsi que la reprise de la façade de l'Espace culturel et sportif Alphonse Daudet (...).

A ce jour, l'ensemble de ce programme d'investissements est lancé. Certains d'entre eux sont achevés, d'autres, en cours de réalisation, et, pour les derniers en cours d'études, celles-ci étant très avancées ».

Et le Maire de préciser : **« Avec un coût d'environ 5,5 millions d'euros, l'extension et la rénovation de la Mairie devraient consommer entre 40 et 50 % du coût total de nos investissements. Ce chantier, qui devrait être opérationnel pour la fin de l'année,**

Investissements au service des Coigniériens

Au chapitre des réalisations majeures de l'année 2011, qui s'inscrivent dans le programme de la mandature 2008-2014, Henri Pailleux a rappelé les grandes orientations menées en faveur des Coigniériens : **« Nous nous sommes engagés sur des investissements très ambitieux financièrement, avec l'extension et la réhabilitation de la Mairie, d'importants travaux sur notre Résidence des Personnes Agées, la rénovation de notre gymnase, la refonte totale du centre de loisirs primaire, la réalisation d'un parcours de santé, la mise aux**

s'est réalisé dans un contexte très favorable, avec un emprunt sur 25 ans à un taux d'intérêt historiquement bas, et une offre de marchés extrêmement concurrentielle ».

Des charges imprévues, supportées sans hausse fiscale

A ces chantiers phares, l'édile a remémoré les dépenses imprévues, venues grever le budget communal à hauteur



Marc Chappuis, Sous-Préfet de Rambouillet

de 2,38 millions d'euros : la nécessaire réparation du beffroi de l'église Saint-Germain d'Auxerre, pour un montant de 600.000 euros, la construction d'un nouveau centre médical conforme aux normes en vigueur, estimée à 1.100.000 euros, auxquels s'ajoutent la refonte de la crèche-halte garderie en crèche multi-accueil, pour un coût de 600.000 euros, mais également la construction d'un terrain multisports de proximité d'un montant de 80.000 euros.

Face à ces frais supplémentaires, Henri Pailleux s'est toutefois voulu rassurant : **« Je peux assurer aux Coigniériens que nous devrions financièrement faire face, sans augmentation de notre fiscalité, dont le niveau restera identique à celui de 1984, et sans emprunt complémentaire par référence à ceux prévus à l'origine ».**

Et d'expliquer, avec satisfaction : **« Ceci est simplement le résultat d'une saine gestion et de la richesse que nous avons créée depuis un quart de siècle en travaillant au quotidien pour développer nos zones d'activités économiques. Sur ce plan, j'ajouterai être aujourd'hui convaincu que nous avons mis en place une richesse pérenne, car nos activités sont très diversifiées avec plus de 800 entreprises et plus de 6.000 emplois. Cette diversification devrait**

en effet permettre d'amortir une crise économique affectant l'un ou l'autre des secteurs d'activités existants ».

Une offre de services variés, déclinée selon chaque classe d'âge

Au terme de ce bilan d'activités résolument volontariste et ambitieux, le Maire a rappelé les nombreux services et actions déployés annuellement en faveur des administrés, toutes classes d'âges confondues, soulignant notamment : **« Un environnement particulièrement soigné, propre et fleuri, illuminé de guirlandes colorées pendant les fêtes de fin d'année ».**

S'agissant des plus jeunes, Henri Pailleux s'est félicité de l'offre extrêmement complète et peu onéreuse proposée aux familles, énumérant les différentes structures d'accueil : **« Crèche et halte-garderie, restaurants scolaires, études surveillées, Centre de loisirs « La Farandole », Ecole des Sports en partenariat étroit avec les associations sportives de la Ville, Action**



Jeunesse en direction des adolescents, avec, à la clé, des activités très diversifiées, incluant des sorties au Parc des Princes pour assister aux matchs du PSG ».

Quant aux aînés, leur planning n'en est pas moins animé, avec le banquet des retraités, la sortie parisienne de fin d'année, les après-midis dansants mensuels, le séjour printanier ou encore le voyage à l'étranger.

Enfin, l'édile a clos ce chapitre en vantant la richesse culturelle de la Ville, forte de son théâtre de 400 places et d'une programmation éclectique reconnue, saluant par ailleurs l'implication et la disponibilité des nombreux bénévoles qui contribuent à la pluralité et à la vitalité de la vie associative.

Des interrogations suscitées par la réforme des collectivités

Le premier magistrat a ensuite élargi son propos aux collectivités territoriales, et plus précisément aux récentes réformes, auxquelles les municipalités sont confrontées.

Et le Maire de pointer deux sujets litigieux : la suppression de la taxe professionnelle et la refonte de l'intercommunalité.

Sur le premier point, Henri Pailleux a déploré le retrait d'un impôt qui constituait 85 % des recettes coigniériennes, et qui engendre, plus généralement, le déclin de l'autonomie fiscale et de la maîtrise des recettes des communes.

S'agissant de la coopération intercommunale, décriée avec force par le Maire depuis son origine, ce dernier a rappelé qu'une carte de l'intercommunalité yvelinoise avait été publiée par la Préfecture, indiquant : **« Cette carte institue une communauté de communes regroupant Coignières et Maurepas, sachant que cette dernière avait demandé son retour au sein de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Pour notre part, nous avons sollicité notre rattachement à la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines et secteur de Montfort-l'Amaury, celle-ci étant plus attachée à la ruralité qu'à la ville ».**



Chaque année, la Municipalité convie les récipiendaires du travail, les lauréats du concours des maisons fleuries et jardins familiaux, mais également les jeunes bacheliers et titulaires du brevet les plus méritants à une cérémonie de récompenses, à la Maison de Voisinage. Le 19 novembre dernier, 52 lauréats étaient appelés à monter sur l'estrade pour recevoir leurs prix des mains du Maire.

Un grand bravo à la promotion 2011.



Diplômes du travail, bouquets de fleurs, bons d'achats, virements bancaires ou encore clés USB ont accompagné les chaleureuses félicitations adressées par Henri Pailleux à chacun des lauréats, en récompense de leur mérite professionnel, leur talent botanique ou encore leurs brillants résultats scolaires.

Médaillés du Travail

Médaille Grand Or – 40 ans

Mme Jacqueline DELHORBE
M. Giovanni IBBA
Mme Marie-Dominique LOTODÉ
M. Jean-Jacques PROVOST

Médaille d'Or – 35 ans

M. Alain BESNARD
M. Georges CHASTANG
Mme Françoise PATTHEY
Mme Marie-Christine TANGUY
Mme Véronique VARETZ

Médaille de Vermeil – 30 ans

M. Georges CHASTANG
M. Christian VANCRAEYNES

Médaille d'Argent – 20 ans

M. Denis CHERON
M. Simuon DEK
M. Doro FOFANA
M. Kim kien HUYNH
M. Dialla SISSOKO



Lauréats du Concours des Maisons Fleuries

Catégorie Pavillons

Mme Isabelle MACHADO
Mme Andrée HUMBERT
M. Jean MARCENYAC
Mme Martine GAVET
Mme Sylvie CORBIER
Mme Hélène POHU
Mme Yvette KAYE
Mme Josiane CASAS
M. Joël LE FOLLE
M. Hervé FILMOTTE
Mme Catherine LE CAUCHOIS
Mme Marie-Christine JUTZET
M. Jean-Luc TANGUY
M. Gérard MERLE

1^{er} prix
2^{ème} prix
3^{ème} prix
4^{ème} prix
5^{ème} prix
6^{ème} prix
7^{ème} prix
8^{ème} prix
9^{ème} prix
10^{ème} prix
11^{ème} prix
12^{ème} prix
13^{ème} prix
14^{ème} prix

Mme Frédérique FLEURY GUILLOT

Mme Isabelle CARLIER

Mme Colette PAYOUX

15^{ème} prix

16^{ème} prix

17^{ème} prix

Catégorie Balcons et Terrasses

Mme Maria BONANNO
Mme Renée BERRANGER
M. Richard GABRIEAU

1^{er} prix

2^{ème} prix

3^{ème} prix

Catégorie Jardins Familiaux et Potagers

M. Laurent ANDRIES
M. José DA CUNHA
M. Alain FROMENTEL
M. Christophe VARROT
M. Daniel DA COSTA

1^{er} prix

1^{er} prix ex aequo

2^{ème} prix

2^{ème} prix ex aequo

3^{ème} prix

Bacheliers les plus méritants Mention Bien

M. Alexandre FERRETTI
Mlle Anne GAILLARD
M. Guillaume LOPES

Collégiens les plus méritants Mention Très Bien

Mlle Laure ELZIERE
M. Baptiste MARLET
M. Jimmy YE

Collégiens les plus méritants Mention Bien

Mlle Amélie MONTARDIER
M. Adrien MORTREAU
M. Valentin MUSET
M. Maxime SERGEANT
Mlle Auriane SUZANNE



Quatre agents communaux sous les projecteurs

20 années de travail au service de la collectivité... Cela se fête !
Le 13 janvier, lors de la cérémonie des vœux au personnel communal, **David Delbove, Pascal Eutrope, Lionel Lourdin et Djamila Zubiarrain** étaient à l'honneur, fraîchement médaillés du travail dans la catégorie argent.
Diplômes officiels et cadeaux ont accompagné les félicitations du Maire.

Le Maire Henri Pailleux a procédé à la traditionnelle pose de la première pierre de la future Mairie. Un acte symbolique qui signe la volonté de modernisation de la Ville, mais également de valorisation de son centre historique.



Hôtel de Ville

Pose de la première pierre

Le 15 novembre dernier, la pose de la première pierre de la future Mairie s'est déroulée devant un parterre d'invités, aux côtés des élus municipaux, mais également de l'architecte-maître d'œuvre du projet, Gilles Barré.

Une livraison attendue pour fin 2012

« Au cours des mois à venir, sous l'œil attentif des services techniques et du maître d'œuvre, nous allons voir, comme un papillon qui sort de sa chrysalide, sortir de terre et monter dans le ciel de Coignières, une nouvelle Mairie qui mettra en valeur le centre historique de notre belle commune », a expliqué le premier magistrat, et de préciser : « Elle a été conçue pour se positionner parallèlement au bâti de 1880, qui a été conservé pour respecter l'environnement du centre ancien. Le hall, partie centrale, dans l'axe de la cour d'honneur, est un

trait d'union entre l'ancien et le nouveau bâtiment et il abritera l'accueil du public, lequel sera orienté vers les différents services.

Cette réalisation constitue une écriture architecturale faite de transparence qui invite à entrer. Dans la cour d'honneur, les arbres, probablement centenaires, ont été préservés.

Un cheminement dallé conduira vers l'entrée, souligné et bordé par un trait d'eau, bassin dans lequel seront recyclées les eaux pluviales collectées. Enfin, une clôture fera jouer deux parvis : celui de la place de l'église Saint-Germain-d'Auxerre et celui de la cour d'honneur de la Mairie ».

L'entrée en fonction du nouvel hôtel de ville, qui se développera sur une surface de plancher de 1 525 m², est attendue pour la fin de l'année.



Guirlandes, boules et crèches de Noël, bonhommes de neige, pères Noël, rennes et lutins... : Voilà treize ans que les Coigniériens rivalisent d'originalité et de créativité pour embellir et illuminer leurs jardins, fenêtres, terrasses et balcons, créant ainsi une ambiance festive lors des fêtes de fin d'année. Toutes nos félicitations aux magiciens de Noël qui enchantent et illuminent les rues, pour le plus grand plaisir des enfants.



Le 18 janvier à la Maison de Voisinage, le Maire Henri Pailleux a convié les 29 lauréats du Concours de Décorations de Noël, pour les féliciter personnellement et leur offrir des dîners dans les restaurants de la ville et des bouteilles de champagne.

Catégorie Maisons

Mme Isabelle MACHADO	1 ^{er} prix
M. Hervé FILMOTTE	2 ^{ème} prix
Mme Adeline CASANOVA	3 ^{ème} prix
M. et Mme Serge et Martine VAN HUMBEECK	4 ^{ème} prix
M. Alain RICHIR	5 ^{ème} prix
M. Richard GABRIEAU	6 ^{ème} prix
Mme Andrée HUMBERT	7 ^{ème} prix
M. Joël CORBIER	8 ^{ème} prix
M. André VIDOU	9 ^{ème} prix
M. Victor RAYER	10 ^{ème} prix
M et Mme Roger et Martine BERNARD	11 ^{ème} prix
M. et Mme Stéphane et Isabelle VAN DER MYE	12 ^{ème} prix
M. et Mme Stéphane et Nathalie BODEREAU	13 ^{ème} prix
Mme Marie-Claude HENNINOT	14 ^{ème} prix
M. Marc LE ROHELLEC	15 ^{ème} prix
Mme Marie-Claude MERLE	16 ^{ème} prix

M. et Mme Philippe et Renée TORCHEUX	17 ^{ème} prix
M. et Mme Frédéric et Virginie DROUILLON	17 ^{ème} prix
M. Jean LORENZO et Mme Nathalie BIGOT	17 ^{ème} prix
M. Stéphane NOBLE	20 ^{ème} prix
Mme Joséphine BOLTON	20 ^{ème} prix
M. et Mme José et Véronique GARCIA	22 ^{ème} prix
M. Arnaud LAMBERT	22 ^{ème} prix
M. et Mme Raymond et Françoise ODENT	24 ^{ème} prix
M. et Mme SORNIQUE DEGIORGIS	25 ^{ème} prix
Mme Micheline ROUX	26 ^{ème} prix

Catégorie Immeubles

M. Laurent ANDRIES	1 ^{er} prix
M. José DA CUNHA	1 ^{er} prix ex aequo
M. Alain FROMENTEL	2 ^{ème} prix
M. Christophe VARROT	2 ^{ème} prix ex aequo
M. Daniel DA COSTA	3 ^{ème} prix



Après avoir été nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1999, Henri Pailleux a été élevé au second grade de cet ordre national fondé en 1802 par Napoléon Bonaparte, qui constitue la plus haute distinction honorifique de France.



Haute distinction

Henri Pailleux, officier de la

Le 29 novembre dernier dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry, Henri Pailleux a reçu les insignes d'officier de la Légion d'honneur des mains du Sénateur-Maire Gérard Larcher. Cette haute distinction lui a été remise au titre de son engagement pour la vie publique locale, son dévouement pour la politique énergétique de la France et son investissement dans de nombreuses activités sociales et sportives.

Un hommage et une reconnaissance légitimes

Nombreux sont les amis et personnalités, dont le préfet honoraire Georges Padoly, le sous-préfet de Rambouillet Marc Chappuis, mais aussi des sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux et maires, venus féliciter et entourer le récipiendaire de leur amitié et écouter Gérard Larcher qui témoignait du parcours exemplaire de ce dernier : **« Tout au long de votre carrière professionnelle, vous vous êtes investi avec dévouement et compétences dans les dossiers sensibles qui concernent le domaine de l'énergie nucléaire, enjeu stratégique pour l'avenir de notre pays et facteur**

numéro un de notre compétitivité. Parallèlement à vos activités professionnelles, vous vous êtes engagé à partir de 1976 dans la vie politique locale.(...)

Maire de Coignières en 1986, vous êtes réélu avec votre équipe en 1989, 1995, 2001 et 2008, en rassemblant largement au delà des clivages. En 1994, vous vous présentez avec succès aux élections cantonales de Maurepas. Réélu en 2001, vous accédez en 2004 à la vice-présidence du Conseil Général pour travailler sur les questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire auprès des présidents Franck Borotra et Pierre Bédier.(...)

Passionné de sport auquel vous vous consacrez pendant trente-cinq ans, de haute montagne et d'histoire, avec une prédilection pour la période de la Révolution française, du Consulat et du Premier Empire (...), vous êtes un homme fidèle et cultivé, un homme de terrain, proche des autres, sur qui on peut compter.(...) Dans votre vie d'élu, depuis 53 ans, vous vous êtes engagé pour servir une idée, des valeurs, celles du gaullisme ».

Et de conclure : **« Cher Henri Pailleux, votre dévouement**



pour notre Pays, les valeurs que vous défendez au quotidien dans votre action d'élus locaux font de vous un homme de bien. Une gratitude dont la République vous honore aujourd'hui ».

Une cérémonie émouvante, empreinte de solennité

Particulièrement ému, le premier magistrat a remercié l'assemblée, ses amis et proches « (...) **d'être venus m'aider à porter ma décoration et m'encourager à**

poursuivre dans la voie que je me suis tracée, une voie qui m'a été inspirée par le Général de Gaulle, auquel on doit un retour de la France dans le concert des Nations, mais également une éthique politique qui devrait servir d'exemple en France et dans le monde ».

Henri Pailleux ajoute dorénavant une nouvelle distinction républicaine à celle de Chevalier de l'ordre national de la Légion d'Honneur, mais aussi d'Officier de l'Ordre national du Mérite, dont il avait été respectivement décoré des mains de Serge Dassault en octobre 1999, et de Gérard Larcher en novembre 2006.

Légion d'Honneur





Dans le cadre de la mise en conformité de la réglementation fiscale française avec la directive européenne du 27 octobre 2003 visant à uniformiser les taxations sur l'énergie en Europe, la loi prévoit une nouvelle organisation du marché de l'électricité. Dorénavant, la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) régit le cadre juridique du marché de l'électricité.

De nombreuses municipalités ont institué cet impôt. A l'inverse, la Ville de Coignièrès poursuit sa politique en la matière, en refusant l'instauration de cette taxe, au bénéfice de ses résidents. Explications.

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité

La Ville privilégie ses résidents

L'article 23 de la loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité) en date du 7 décembre 2010 remplace la Taxe Locale sur l'Électricité (TLE), créée en 1926, pour instaurer la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE).

Cet impôt se décompose en deux parts distinctes : La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) et la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE).

Concrètement, cette taxe communale et départementale est collectée par les fournisseurs d'énergie pour être reversée aux collectivités. **La Ville de Coignièrès, pour sa part, s'est toujours refusée à instituer toute taxation en matière d'énergie en direction de ses administrés.**

Une volonté communale de non imposition des Coigniériens

Auparavant, la Taxe Locale sur l'Electricité (TLE) était calculée en pourcentage du montant hors taxe de la facture des particuliers et des professionnels, portant donc conjointement sur la consommation et sur l'abonnement. Désormais, la TCFE est calculée exclusivement sur le

nombre de kilowattheures consommés, c'est-à-dire sur les volumes consommés par chaque client.

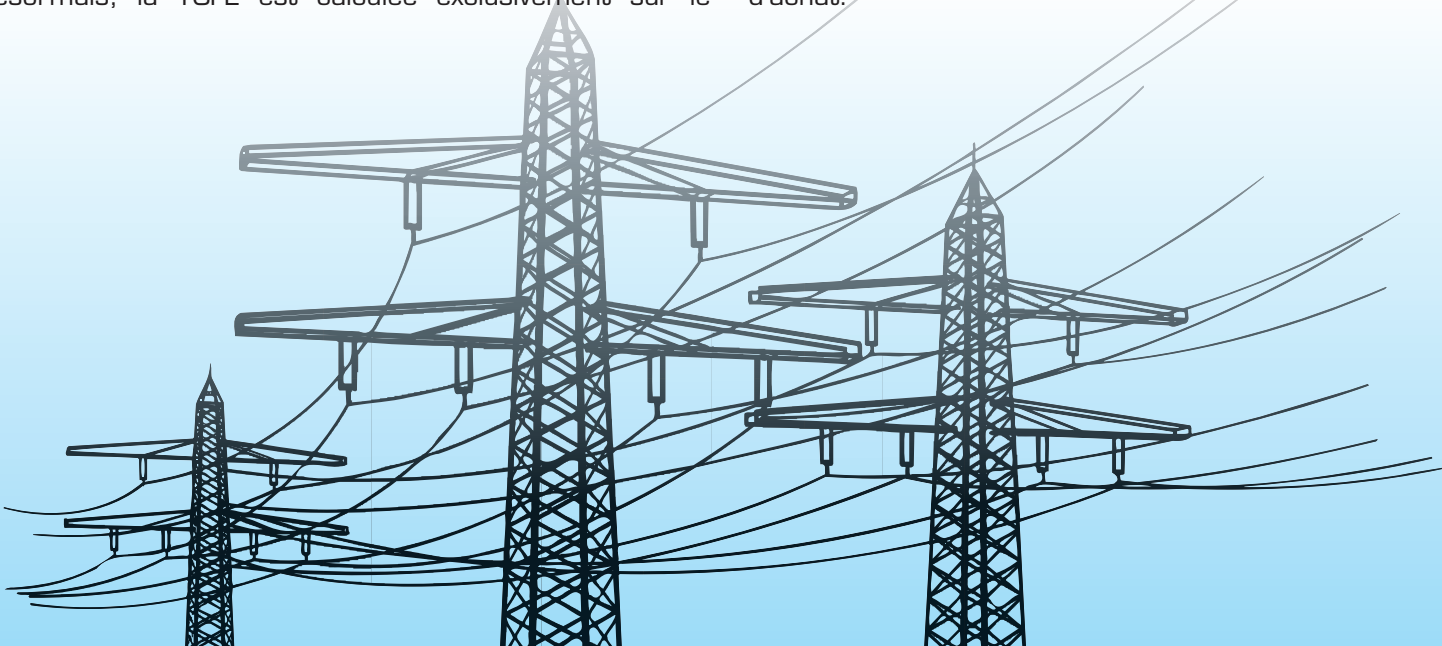
En outre, cette nouvelle loi prévoit que les conseils municipaux ont **la faculté de multiplier ces tarifs par un coefficient unique compris entre 0 et 8.**

Concrètement, l'application des coefficients minimaux et maximaux communaux, cumulés aux barèmes fixés par la loi, aboutit à une taxation comprise entre :

- 1,5 et 9 € par mégawattheure pour les consommations non professionnelles, ainsi que pour les consommations professionnelles issues d'installations d'une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères ;
- 0,5 et 6 € par mégawattheure pour les consommations professionnelles issues d'installations d'une puissance supérieure à 36 kilovoltampères et inférieure ou égale à 250 kilovoltampères.

Considérant que la consommation moyenne d'un foyer de quatre personnes s'élève, annuellement et hors chauffage, entre 3,5 et 4 mégawattheures, la Municipalité de Coignièrès maintient son refus d'instituer une telle taxe en direction des Coigniériens.

Cette décision s'inscrit dans l'esprit d'une politique menée en faveur des familles et du maintien de leur pouvoir d'achat.



Travaux

Les chantiers réalisés et programmés

Construction, rénovation, modernisation... :

Côté travaux, la Ville est toujours en action, avec, pour seule ambition, une amélioration permanente du cadre de vie de ses résidents.

Parmi les réalisations majeures, finalisées ou planifiées, citons notamment :

→ Extension et réhabilitation de la Mairie



Le chantier de l'hôtel de ville progresse de jour en jour. Les travaux du gros œuvre prennent fin. Le rez-de-chaussée et le premier et unique étage sont achevés, donnant ainsi le volume définitif du futur bâtiment. Les mises hors d'eau et hors d'air sont programmées pour le printemps.

→ Rénovation de la Maison de Voisinage

Le hall d'entrée affiche une nouvelle peinture et les sanitaires ont fait peau neuve.

→ Extension de zone 30



Afin de renforcer la sécurité routière en direction des usagers vulnérables et réduire les nuisances sonores, une extension du village en zone 30 est dorénavant appliquée aux rues de la Prévenderie, des Cognassiers et de l'avenue de Maurepas.

→ Réalisation d'une carte thermographique

Dans un souci de réduction des gaz à effet de serre, la Ville a confié au Laboratoire National de métrologie et

d'Essais (LNE) la réalisation d'une thermographie aérienne infrarouge de son territoire. Les résultats de cette cartographie, réalisée au mois de janvier, sont en cours d'analyse dans la perspective d'une présentation au public au cours du troisième trimestre.

Cette carte thermographique permettra alors aux résidents de repérer les éventuelles déperditions de chaleur de leurs toitures, et de décider en conséquence l'engagement de travaux d'isolation.

Des informations sur les aides financières de l'Etat leur seront, à cette occasion, communiquées.

→ Construction d'une maison de fonction

L'avenue du Bois comptera prochainement une nouvelle maison de fonction pour instituteur. Au terme de la réalisation des fondations, les murs sont en cours d'élévation.

→ Réalisations diverses et dossiers en cours

- Consécutivement à l'effacement des réseaux aériens réalisé entre le centre commercial « Les Portes de Chevreuse » et la rue des Louveries, une réfection du trottoir latéral nord a été effectuée. Parallèlement, une campagne de bouchage des nids de poules sera prochainement lancée.
- L'éclairage public des passages piétons aux abords des établissements scolaires et de la rue du Moulin à Vent a été renforcé.



- Côté propreté et espaces verts, la Ville veille à l'entretien régulier du mobilier urbain, au ramassage des feuilles mortes, au désherbage des rues et des massifs, mais aussi à la mise en place puis au retrait de décors festifs de fin d'année, pour offrir un cadre de vie agréable.

- Les services techniques de la Ville finalisent actuellement le montage des dossiers d'appels d'offres pour la réalisation des futurs chantiers, relatifs à la rénovation de la seconde tranche du centre de loisirs « La Farandole », la construction d'un nouveau centre médical, la transformation et l'extension de la crèche-halte garderie et la réhabilitation du Gymnase du Moulin à Vent.

Théâtre, concerts, spectacles, fêtes.... : La Ville multiplie les rendez-vous artistiques, sportifs, festifs ou commémoratifs, tout au long de l'année, pour vous proposer des sorties et des rencontres conviviales, à partager en couple, avec les enfants ou entre amis. La preuve, en quelques dates majeures :



Mercredi 7 mars à 17h
Théâtre Alphonse Daudet
Spectacle Jeune Public

Mon Pinocchio

D'après Carlo Collodi,
par la Compagnie Jean-Pierre
Lescot / A partir de 6 ans
Tarif unique : 5 €
01 30 62 36 00
www.theatrealphonsedaudet.fr

**Mardi 13 mars
à 20h45**

Théâtre
Alphonse Daudet
Concert de jazz

Hommage à Ornicar

Avec le Plein Jazz Big Band de Saint-Quentin-en-
Yvelines

Tarifs : 19 € (normal) - 16 € (réduit) - 8 € (-18 ans)
01 30 62 36 00 - www.theatrealphonsedaudet.fr



Vos prochains spectacles,



Samedi 17 mars à 20h

Salons Antoine de Saint-Exupéry

Fête de la Bière

Dîner choucroute royale et soirée dansante, animés par
un orchestre professionnel

Entrée : 45 €

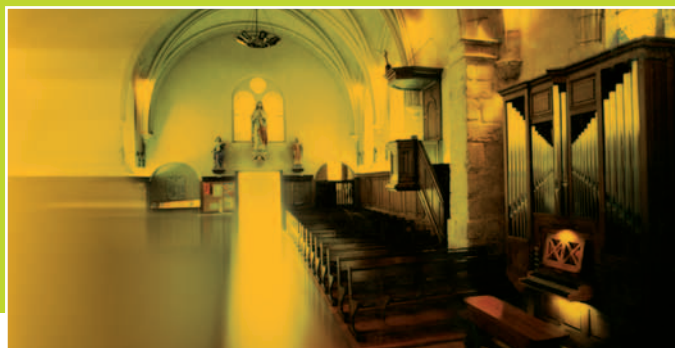
Réservation préalable jusqu'au 7 mars auprès de Pierre
Pertuisel, président du Comité des Fêtes

7 allée du Forgeron - 06 15 46 09 92

Dimanche 18 mars à 17h - Eglise Saint-Germain

Concert L'Heure Exquise

Au programme : Brahms, Mendelssohn, Schubert,
Dvorak et Tchaïkovski par Anne Gotkowsky et
Emmanuelle Biscarra à l'alto et Denis Comtet à l'orgue
Entrée libre



Mardi 27 mars à 20h45

Théâtre Alphonse Daudet - Spectacle de danse

Les Ballets Jazz de Montréal

D'Azure Barton

Tarifs : 19 € (normal)

16 € (réduit)

8 € (-18 ans)

01 30 62 36 00

www.theatrealphonsedaudet.fr



Dimanche 1^{er} avril à 17h

Eglise Saint-Germain

Concert « Trompette et Orgue »

Avec les musiciens
Sébastien Cimino et
Coralie Amedjkane
Entrée libre



Mercredi 4 avril à 17h

Théâtre Alphonse Daudet - Spectacle Jeune Public

Les Contes de la Petite Fille Moche

Par la Compagnie La Traverscène

A partir de 8 ans - Tarif unique : 5 €

01 30 62 36 00 - www.theatrealphonsedaudet.fr

Mardi 10 avril à 20h45

Théâtre Alphonse Daudet

Dom Juan

D'après Molière, par la Compagnie Viva la Commedia

Tarifs : 19 € (normal)

16 € (réduit)

8 € (-18 ans)

01 30 62 36 00

www.theatrealphonsedaudet.fr



concerts, animations...



Mardi 8 mai à 11h15 – Monument aux Morts

Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945

En présence du Maire et de la Section des Anciens Combattants

Vendredi 11 et mardi 15 mai à 20h45 & Dimanche 13 mai à 17h

Théâtre Alphonse Daudet - Création théâtrale

Les Disparus de Saint-Agil

Tarif unique : 8 €

01 30 62 36 00 - www.theatrealphonsedaudet.fr



Samedi 26 mai de 9h à 18h

Etang du Val Favry

Concours de Pêche

Organisé par l'association Le Joyeux Moulinet
Ouvert aux enfants et adultes de tous niveaux,
avec remise de prix



Dimanche 3 juin de 9h à 18h

Parking de la Gare

Vide Grenier

Ouvert à tous

Inscriptions préalables, réservées exclusivement aux Coigniériens du 26 au 30 mars, puis ouvertes au public à partir du 2 avril, au service Economie et Emploi, transféré au 16 rue des Louveries.

Location d'un emplacement (2 mètres linéaires) : 8 € pour les Coigniériens et 10 € pour les résidents extérieurs

01 30 13 17 66 – 01 30 13 17 69





Vœux du Maire

ZOOM, EN IMAGES, SUR LES TEMPS FORT

> FÊTES ET CÉRÉMONIES

Vœux du Maire - Inauguration de la « Résidence des Acacias » et du terrain multisports « Les Acacias » - Fête de la Bière - Hommage à Louis-Edouard Byasson - Fête de Coignièrès - Juin de Coignièrès - Fête de la Pêche - Videgrenier - Barbecue champêtre - Journée du Patrimoine - Banquet des Retraités - Kermesse et déjeuner-choucroute de la RPA - Après-midi dansant - Commémorations du Souvenir - Pose de la première pierre de la future Mairie - **Sortie de Noël des Seniors...** sont au nombre des multiples animations qui ponctuent agréablement le calendrier des Coigniériens.



Inauguration
de la Résidence des Acacias



S DE L'ANNÉE PASSÉE



Fête de la Bière





Hommage à Louis-Edouard Byasson



Fête de Coignières



Vide-Grenier



Fête de la Pêche





Journée du Patrimoine

Commémorations du Souvenir

8 mai



11 novembre



Banquet des Retraités



Kermesse et déjeuner choucroute de la RPA





Pose de la première pierre de la future Mairie

> ARTS ET SPECTACLES

Théâtre, danse, musique, opéra et comédie : Les arts se conjuguent à travers la **saison culturelle du Théâtre Alphonse Daudet**, parallèlement à la programmation de **concerts dominicaux à l'église Saint-Germain**.

Théâtre Alphonse Daudet

Eglise Saint-Germain d'Auxerre



> VOYAGES ET EXCURSIONS

Des excursions, séjours et mini-camps à la mer et à la montagne, été comme hiver, agrémentent l'agenda des enfants et adolescents, tandis qu'une **escapade en Alsace** et un **voyage au Vietnam** sont organisés en direction des retraités et des cinquantenaires.



Mini-camps à la mer



Vietnam



Alsace





Remise de dictionnaires



> LAURIERS

- Coignières est labellisée « Une Fleur » par le Conseil Régional des Yvelines et décroche le prix du thème départemental de fleurissement ;
- Les récipiendaires du travail, les lauréats du concours des maisons fleuries et de décorations de Noël, les jardiniers familiaux, mais également les jeunes titulaires du brevet des collèges et baccalauréat les plus méritants, sont primés par le premier magistrat ;
- Les écoliers, petits nageurs et futurs collégiens, sont félicités et récompensés lors d'un goûter en Mairie ;
- Le Maire Henri Pailleux est élevé au grade d'Officier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur.

Les récipiendaires du Travail



Coignières labellisée "Une Fleur"

Les étudiants méritants





Les petits nageurs félicités

Cérémonie honorifique en l'honneur du Maire



> FORUMS ET CONCOURS

Le sport, la culture et l'emploi sont mis en exergue à travers le « Forum des Associations » et la « Journée de Recrutement », qui accueillent respectivement 700 et 1.000 visiteurs.

Forum des Associations



Journée de Recrutement



Depuis quelques mois, une belle aventure musicale s'épanouit au sein du Collège de la Mare aux Saules, avec la création d'une classe orchestre, ouverte à 26 collégiens. Un projet pédagogique qui suscite un bel enthousiasme auprès des jeunes instrumentistes. Rencontre.



Initiative

Une classe orchestre au Collège

D'un côté, 26 élèves issus des classes de 5^{ème} du collège, sélectionnés au terme de tests démontrant le bénéfice potentiel d'une formation musicale en leur faveur. De l'autre, un parc de 26 instruments flambants neufs, spécialement achetés par l'établissement pour devenir les précieux complices de musiciens en devenir.

L'enjeu : Favoriser l'accès d'un groupe de collégiens à la culture musicale et à la pratique instrumentale collective, à travers la constitution d'une classe orchestre, source d'éveil, de découverte, de partage et d'épanouissement.

La pratique collective de la musique au service de l'épanouissement de chaque élève

« A l'origine de ce projet se trouve la volonté d'offrir à chaque enfant, dépourvu de toute activité musicale

extérieure à celle du collège, la possibilité de se dépasser dans un projet exceptionnel, où l'égalité des chances est totale, sans esprit de compétition », explique Michèle Haumont, Principale de l'établissement. **« La création de cet orchestre repose sur la construction de valeurs collectives et fédératrices, telles que la force du groupe, la cohésion, la concentration et l'écoute de l'autre. Car la musique demeure un incontestable outil de socialisation ».**

En découvrant les joies de la pratique en groupe, les adolescents s'impliquent en effet dans une activité gratifiante et valorisante, reconnue socialement. Le vecteur pédagogique de ce projet est alors indéniable : Le plaisir d'apprendre et de progresser, l'optimisation du geste musical, l'attention, la persévérance et l'assiduité contribuent à une approche positive des exigences imposées par tout apprentissage. Et, parallèlement, la confiance en soi, le respect mutuel, la solidarité, la cohésion et la dynamique de groupe sont favorisés.



Une formation musicale hebdomadaire, répartie sur trois années

Batterie, percussions, basse, saxophones, clarinettes, trompettes, euphoniums et trombones : La remise officielle des instruments à chacun des collégiens s'est déroulée le 19 novembre dernier.

La formation comprend, chaque semaine, deux heures d'enseignement musical au collège, répartie sur trois années, de la 5^{ème} à la 3^{ème}.

Une première heure se déroule sous forme d'ateliers par pupitre, avec six intervenants extérieurs spécialisés, professeurs au conservatoire municipal de Musique de Maurepas. La seconde heure est consacrée à la direction de l'orchestre, en présence de tous les apprentis musiciens, sous la baguette de leur professeur de musique Maxime Ferrière.

Là, le répertoire abordé est adapté aux progrès de chacun des élèves et de l'ensemble du groupe, avec une ouverture sur des genres et des styles musicaux variés.



Pour parfaire l'enseignement, les élèves sont invités à s'exercer régulièrement à la maison, en emportant leur instrument, dont le collège leur a confié la responsabilité. Enfin, cerise sur le gâteau, le collège organise parallèlement des sorties au théâtre et à l'opéra, afin de sensibiliser les collégiens à la découverte collective de grands moments de musique. C'est ainsi que le groupe s'est rendu, tout récemment, à l'Opéra Royal de Versailles pour assister, en soirée, à un spectacle mettant en exergue de grands airs lyriques de Mozart, Verdi et Puccini.

Une expérience soutenue par les organismes publics et privés

Partenaire de cette expérience indiscutablement bénéfique aux adolescents, la Ville de Coignières participe au financement de l'opération, à hauteur de 5.000 €.

D'un coût total de 38.000 €, incluant le financement du parc instrumental et l'intervention des professeurs, le Conseil général des Yvelines, la municipalité de Maurepas et la fondation Vivendi-Spedidam sont également associés à ce projet triennal.

A ce jour, l'engouement des élèves pour leur instrument est certain. Et la classe orchestre entend bien promouvoir la qualité et la richesse de son répertoire sur le territoire local, en se produisant sur la scène des espaces culturels Alphonse Daudet et Albert Camus, au mois de juin. Alors, rendez-vous est pris pour venir découvrir et applaudir les jeunes artistes !



PAROLES D'ÉLÈVES : Premières impressions



TÉO - Euphonium

« L'euphonium est vraiment l'instrument que je souhaitais apprendre à jouer. Je pensais que l'apprentissage serait plus difficile ; je l'emmène régulièrement avec moi à la maison pour m'entraîner ».

LUDIVINE - Saxophone

« J'aime le son du saxophone. J'en joue trois fois par semaine chez moi et je ne trouve pas cela trop difficile. J'apprécie beaucoup lorsque l'on se retrouve chaque semaine dans la classe orchestre pour jouer tous ensemble ».



JÉRÉMY - Trombone à coulisse

« Au départ, mon choix s'était porté sur le saxophone, mais finalement, je n'ai aucun regret, je suis vraiment très content de jouer du trombone. Les sonorités de cet instrument sont très belles ».

JUSTINE - Flûte traversière

« La flûte traversière est l'instrument que je voulais apprendre. Je m'exerce à la maison chaque mercredi et samedi après-midi. J'espère que je vais progresser rapidement pour apprendre des morceaux différents ».



BRIAN - Euphonium

« J'aime beaucoup l'euphonium : Je trouve que c'est un très bel instrument. Mais surtout, c'est un instrument rare, qui est très peu connu du public. Chaque semaine, j'attends avec impatience nos cours de musique, par pupitre, mais aussi lorsque nous sommes tous réunis ».

TANGUY - Batterie

« Comme beaucoup de personnes, j'adore la batterie. Je trouve que l'apprentissage est facile et j'espère pouvoir continuer à en jouer lorsque je serai plus âgé. Toute la classe est contente également de présenter un spectacle de fin d'année pour montrer nos progrès. J'espère que les spectateurs apprécieront notre travail ».



Séjours

Enfants et ados sur les pistes

A Coignières, le début d'année rime invariablement avec pistes enneigées : Alors que 76 écoliers ont pris le chemin des Hautes-Alpes du 30 janvier au 15 février, un groupe de 17 adolescents est parti dévaler les pistes de Serre-Chevalier, au mois de février.

Depuis plusieurs décennies, la station Saint-Michel de Chaillol accueille les jeunes Coignériens pour un séjour 100 % glisse, dans le cadre des **classes de neige annuelles**. Tandis que certains enfants s'initient pour la première fois aux joies du ski, d'autres renforcent leur technique pour améliorer leur niveau. Une parenthèse sportive et touristique, particulièrement agréable et exaltante dans le cursus scolaire des écoliers.

Les ados n'étaient pas en reste non plus, puisqu'un séjour a été organisé au pied des sommets du Parc National des Ecrins, du 18 au 25 février. Initié depuis plusieurs saisons par l'Action Jeunesse en direction des jeunes les plus assidus à la structure, ce voyage est proposé à un tarif préférentiel. Encadré par trois animateurs diplômés, la préparation administrative et matérielle du séjour reste confiée aux jeunes participants, afin de développer leur autonomie, leurs capacités organisationnelles et leur esprit d'équipe.



Le chiffre 39

C'est le nombre de jeunes Coignériens, âgés de 18 à 25 ans, qui ont bénéficié de l'aide municipale *Objectif Permis*, allouée par la Ville de Coignières, depuis son instauration en septembre 2009.

Destinée à accompagner l'autonomie et l'émancipation des jeunes, cette bourse participe au financement de leur permis de conduire, à hauteur de 50 à 80 %.

Accordée sans distinction de ressources à tous les jeunes de la commune, la bourse « Objectif Permis » s'articule en deux volets.

Un montant de 800 € est attribué aux futurs jeunes conducteurs, en contrepartie d'une action citoyenne effectuée sur le territoire communal, d'une durée de 20 à 40 heures. **Selon les compétences et aspirations des bénéficiaires, des missions sont confiées en partenariat étroit avec les structures municipales ou associatives** (Centre de loisirs « La Farandole, Ecole des Sports, restaurants et études scolaires, associations sportives et culturelles...).

Seconde possibilité, ouverte exclusivement aux jeunes dont le revenu personnel ou familial est inférieur au seuil d'imposition, **une aide municipale de 700 €** est accordée en complément de la bourse « Permis d'Agir » de 500 €



instaurée par le Conseil Général des Yvelines, après réalisation d'une mission d'intérêt général.

Le montant total de cette bourse s'élève alors à **1.200 €**.

Renseignements complémentaires et inscriptions en Mairie, auprès de Sandrine Suzanne - 01 30 13 17 67
communication.pao@coignieres.fr

Téléchargement de la brochure d'information et du dossier de demande d'aide, sur le site de la ville, à la rubrique Jeunesse : www.coignieres.fr

Vacances d'été Mer ou montagne ?

La Ville et son Centre Communal d'Action Sociale s'associent pour proposer aux enfants et adolescents de 6 à 17 ans des séjours estivaux à la mer et à la montagne. Les destinations sont variées et offrent une multitude d'activités, animations et sorties.

Mer ou montagne, plusieurs destinations sont ouvertes aux enfants, aux mois de juillet et août. Ces séjours sont accessibles à toutes les familles, leurs tarifs étant échelonnés selon le montant du quotient familial ; leur paiement peut en outre s'effectuer avec les bons vacances délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY).

Les réservations seront ouvertes du **3 au 13 avril**, au service des Affaires Sociales, implanté à la Résidence des Personnes Agées « Les Moissonneurs ».

Renseignements au 01 34 61 61 81
social@coignieres.fr

Etudes supérieures Les inscriptions sont ouvertes

Les élèves de terminale et futurs étudiants, souhaitant intégrer une première année d'études supérieures à la rentrée 2012, sont invités à s'inscrire sur le portail www.admission-postbac.fr, jusqu'au 20 mars.

Cette année, la plateforme interactive d'inscription recense 10 440 formations, pour lesquelles les étudiants pourront déposer un dossier de candidature et suivre l'évolution de leur dossier jusqu'à la procédure d'admission finale, qui s'achèvera au mois de juillet.

Renseignements complémentaires sur :
www.etudiant.gouv.fr et www.education.gouv.fr

Enfance Mercredi... : C'est sortie !

Les enfants sont conviés à venir applaudir deux spectacles au Théâtre Alphonse Daudet, en compagnie de leurs grands-parents, parents et/ou amis.

Mercredi 7 mars à 17h, le conte initiatique d'ombres et de papier « **Mon Pinocchio** » enchantera les bambins dès 6 ans. Il sera suivi du spectacle drôle et émouvant « **Les Contes de la Petite Fille Moche** », **mercredi 4 avril à 17h**, en direction des enfants de 8 ans et plus.

Ces spectacles familiaux sont proposés au tarif unique de 5 €.

Réservations au Théâtre Alphonse Daudet au
01 30 62 36 00
www.theatrealphonsedaudet.fr



0808 80 70 10 : C'est le numéro d'appel gratuit mis à disposition des élèves,
victimes de harcèlement au sein des établissements scolaires.
Au bout du fil, des psychologues, des conseillers scolaires et des juristes
se mobilisent pour proposer une écoute et des conseils.

33

POUR CERTAINS, C'EST SEULEMENT POUR RIGOLER

POUR D'AUTRES, C'EST DUR À OUBLIER

AVANT QU'IL N'EN GARDE DES TRACES À VIE, AGISSONS

Harcèlement

Ecoute et soutien téléphoniques

Claques, injures, rumeurs... : Face à la problématique du harcèlement dans les établissements scolaires, une campagne de sensibilisation est mise en place au plan national. Aujourd'hui, 10 % des collégiens rencontreraient des problèmes avec le harcèlement, qui se traduit par une attitude de soumission face à des comportements agressifs ou humiliants. Les conséquences psychologiques, sociales et scolaires sont alors fréquentes, entraînant une perte d'estime de soi, une désocialisation, un décrochage scolaire, mais aussi un sentiment d'anxiété, de dépression, voire une conduite suicidaire.

Les élèves et parents peuvent être aidés dans la confidentialité et la discrétion, tout au long de l'année, sauf jours fériés, **du lundi au vendredi de 9h à 21h et le samedi de 9h à 13h**, en composant le numéro d'appel national gratuit « **Stop Harcèlement** » au **0808 80 70 10**, depuis un téléphone fixe ou un portable.

En outre, des experts du cyber-harcèlement répondent à toutes les questions, de façon anonyme, gratuite et confidentielle **au 0820 200 000, du lundi au vendredi de 9h à 19h**, et sur le site **Net Ecoute** :

- Pour les élèves :

www.netecoute.fr/discuter.php?via=email

- Pour les parents :

www.info-familles.netecoute.fr/contact.php?via=email



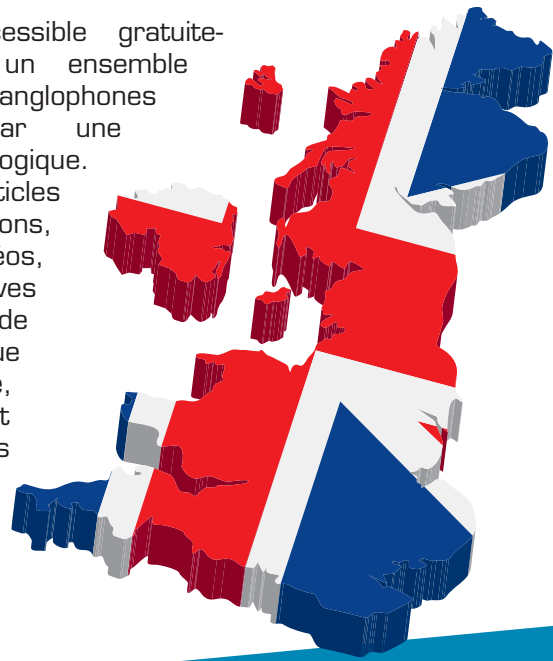
AGIR CONTRE LE HARCELEMENT À L'ÉCOLE .GOUV.FR

**LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT
À L'ÉCOLE : L'AFFAIRE DE TOUS !**

Let's speak english !

Le Centre national d'enseignement à distance (Cned) propose aux enfants et ados de perfectionner leur niveau d'anglais sur son nouveau site **www.englishbyyourself.fr**

Ce service, accessible gratuitement, propose un ensemble de ressources anglophones sélectionnées par une équipe pédagogique. Sous forme d'articles de presse, animations, jeux éducatifs, vidéos, mini-jeux..., les élèves ont la possibilité de pratiquer la langue de shakespeare, de façon ludique et selon leurs centres d'intérêt.



Un fleurissement salué

Après avoir obtenu l'an passé le label « Ville Fleurie – Une Fleur » par le Conseil Régional d'Ile-de-France et le prix du thème départemental "Routes et chemins fleuris : promenades au quotidien", la Ville de Coignières réitérera, cet été, sa participation au challenge yvelinois des villes fleuries.

Sur le thème imposé « **Rues et places en habits de nature** », les jardiniers de la Ville tenteront de relever le défi en déclinant sur le territoire un fleurissement original et varié. Cette mise en beauté végétale présente la spécificité d'être extrêmement respectueuse de l'environnement, la Ville ayant définitivement proscrit l'usage de tous produits phytosanitaires, pesticides et herbicides.



Cap sur la Bretagne

A Coignières, **les aînés sont particulièrement choyés** : Aux après-midis dansants, banquet annuel, bon d'achat et sortie parisienne de fin d'année, la Municipalité initie chaque année des **séjours et voyages en France**, mais aussi à **l'étranger**.

Tandis que les cinquantenaires s'envoleront vers **la Laponie finlandaise, le Cap Nord et les îles Lofoten** aux mois de mai et juin, dans le cadre du circuit annuel à tarif négocié, tous les retraités de la Ville auront l'opportunité de partir découvrir une nouvelle région française.

L'appel du large conduira les Coignériens en Bretagne, plus précisément à **Brest**. Là, visites guidées du Calvaire de Plougastel-Daoulas, du Musée de la Fraise et du Patrimoine, de la base navale de Brest, mais aussi croisière en mer sur la presqu'île de Crozon, dîners gastronomiques et sorties shopping constitueront les temps forts de ce séjour organisé en deux sessions, les **2-4 mai et 12-14 juin**.



Démarches en ligne

Petite nouveauté en direction des **électeurs** : Afin de faciliter les démarches d'inscription sur les listes électorales et éviter les déplacements en mairie, **l'inscription en ligne peut dorénavant s'effectuer sur le site de la ville : www.coignieres.fr, à la rubrique Hôtel de Ville / Guide des formalités administratives / Elections.**

Là, l'internaute sera automatiquement redirigé sur le portail officiel de l'administration française :

www.service-public.fr, qui validera l'inscription en ligne.

Attention : Pour pouvoir voter dans l'année en cours,

l'inscription doit obligatoirement être réalisée avant le 31 décembre de l'année qui précède le scrutin.

Cela étant, les cas particuliers suivants autorisent l'inscription et le vote la même année : Jeunes ayant atteint la majorité entre le 1^{er} mars et le jour de l'élection

- Personne ayant déménagé pour motifs professionnels ou fonctionnaire admis à la retraite après le 1^{er} janvier
- Militaire retournant à la vie civile après le 1^{er} janvier
- Acquisition de la nationalité française après le 1^{er} janvier, ou encore recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1^{er} janvier.

Entrez dans la danse !

Sept après-midis dansants jalonneront l'année dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry. Très prisés, ils se déroulent **chaque dernier jeudi du mois, de 15h à 18h30**, et attirent quelque **200 danseurs** venus de toute la région.

Valse, rock, slow, mambo, twist, disc, salsa, tango ou flamenco : Un **orchestre professionnel** propose alors des rythmes variés, destinés aux danseurs de tous niveaux, amateurs et confirmés. Des tables sont également dressées pour y déguster pâtisseries et boissons chaudes et fraîches.

Prochains rendez-vous : jeudis 29 mars, 26 avril et 31 mai. La piste n'attend plus que vous !

Entrée individuelle : 14 €, incluant une boisson chaude ou fraîche offerte.



Un avocat vous conseille

La Municipalité a renouvelé sa convention avec le Barreau de Versailles pour proposer des **consultations juridiques gratuites** en direction des Coigniériens.

Un avocat vous reçoit en toute confidentialité pour vous conseiller et orienter vos démarches relatives au droit du travail, de la famille, du logement, de l'emploi, des successions, etc...

Ces entretiens se déroulent en Mairie, **tous les 1^{ers} mercredis du mois, de 17h à 20h**, sur réservation préalable.

Renseignements et réservations en Mairie au 01 30 13 17 77.



Bon à savoir

L'année 2012 s'accompagne de quelques modifications administratives, relatives notamment au **permis de construire** et au **passport**.

Ainsi, **la surface des travaux** pour lesquels **le permis de construire n'est pas obligatoire** dans les zones urbaines est étendue, passant de **20 m² à 40 m²**.

Au delà de 40 m², les travaux d'extension restent soumis à l'obtention d'un permis de construire.

En outre, dans un souci de simplification des démarches administratives, le décret supprime l'obligation de déposer un permis de construire pour toute modification de volume d'une construction entraînant le percement d'un mur extérieur, quelle que soit la surface créée.

S'agissant de la délivrance du **passport biométrique**, la **photographie** requise pour l'obtention de celui-ci ne peut plus être effectuée au guichet des mairies membres du réseau national biométrique. Les photographies doivent dorénavant être réalisées par un professionnel, ou dans une cabine photo utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur.

Informations complémentaires sur le site officiel de l'administration française : www.service-public.fr

Elections à l'horizon

Le second trimestre sera marqué par les **élections présidentielles des 22 avril et 6 mai**, puis des **élections législatives des 10 et 17 juin**.

Les électeurs seront donc invités à se rendre, selon leur lieu d'habitation, dans l'un des deux bureaux de vote implantés en **Mairie** et à **l'école élémentaire Gabriel Bouvet pour recueillir leur suffrage**.

Une pièce d'identité (permis de conduire, carte d'identité ou passeport) leur sera demandée avec la carte d'électeur.

Pour rappel, la consultation du rattachement des bureaux de vote au lieu de résidence des électeurs est consultable sur le site de la ville www.coignieres.fr, à la rubrique **Hôtel de Ville / Bureaux de vote**.

Trier pour valoriser

Dans le cadre des différentes collectes sélectives organisées sur la Ville, le ramassage bimestriel des **déchets ménagers spéciaux** se déroulera les **samedis 17 mars puis 19 mai, de 14h à 17h**.

Un éco-bus sera présent sur le parking du centre commercial « Le Village », pour recueillir tous les produits détergents, peintures, radiographies médicales, néons, ampoules, piles ou batteries automobiles usagés. Ces déchets seront ensuite acheminés vers des filières de revalorisation, de neutralisation ou d'incinération dans des centres de traitement et de recyclage adaptés.

Votre retraite en un clic

C'est nouveau : La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse offre la possibilité aux salariés et retraités d'accéder au relevé de leur situation personnelle sur le site www.lassuranceretraite.fr, rubrique « Mon relevé », en créant un compte personnel.

Ce service délivre un document récapitulatif de carrière, recensant l'ensemble des droits de retraite de base et de retraite complémentaire.

En outre, ces données sont également disponibles sur l'application smartphone disponible sur AppStore et Android Market, baptisée « Retraite Sécu », ainsi que sur Facebook, accessible sur www.facebook.com/lassuranceretraite.

A l'écoute des seniors

Le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA), placé sous l'égide du Conseil Général, est un lieu de dialogue, d'écoute et d'information ouvert aux retraités et personnes âgées.

Ce pôle d'accueil et de concertation propose une mise en relation des seniors avec l'ensemble des coordinations gérontologiques yvelinoises, autour de thèmes et dossiers relatifs notamment à l'allocation personnalisée d'autonomie, la téléassistance, l'aide ménagère, le portage de repas, l'accueil familial ou encore la maltraitance.

Coderpa – 3 rue Saint-Charles - Versailles
01 39 07 81 75 – coderpa78@yvelines.fr
www.yvelines.fr/action-sociale/coderpa

Shopping en Ville

De nouvelles enseignes s'implantent régulièrement sur le territoire communal, dans des secteurs aussi variés que la restauration, la décoration, l'ameublement, l'habillement, l'immobilier, l'informatique, le bricolage... A découvrir selon vos envies et vos besoins.

AAA CARRELAGES

Carrelages et dallages

30 avenue de la Gare

ART CUISINES

Cuisines sur mesure

44 Avenue de la gare

01 30 49 05 33

INSTANT CAFTAN

Location de robes pour réceptions - Show room - Sur rendez-vous

13 rue Laennec

Immeuble Vert « Le Totem »
porte B15

06 72 54 71 31

instantcaftan@hotmail.fr

PIL'POELE

Cheminées - Poêles à bois et à granulés

4 rue de la Pommeraie

0 810 060 050

VIE ET VERANDA

Verandas

235 RN 10

01 30 68 42 98

YOLA EXOTIQUE

Boutique exotique - Cosmétique - Alimentaire

Rue du Pont des Landes

01 30 49 01 73



Le Carnet des Coigniériens

- Bonheur -

12/10/2011	CATHALA Wendy
27/10/2011	BOUTAYEB Mohamed
27/10/2011	KTARI Firdaous-Nasrya
08/11/2011	BOUAYAD Alan
08/11/2011	BOUAYAD Ethan
12/11/2011	BOURGET Renan
14/11/2011	DUPETITMAGNEUX TOLOGUI Lenny-Adam
16/11/2011	DIAKHITÉ Bilal
26/11/2011	DA SILVA Joyce
03/12/2011	GARNI Annaëlle
05/12/2011	BEJI Azer
07/12/2011	BOUSQUET Loïs
11/12/2011	RAMEAUX VAZ Kélice
18/01/2012	RODRIGUES CORDEIRO Matilde
26/01/2012	DESPALINS Nathan
28/01/2012	BA Aminata
02/02/2012	AHDADA Amina
04/02/2012	IRIE BI Esmond

- Félicitations -

03/12/2011	Mohamed DARRAGE et Hinda EL GOURCHE
17/12/2011	Mouhcine EL GORCHE et Maroua TAHRI
21/01/2012	Esmail HAMOU ALI et Naïma ZAMOUM

- Regrets -

26/10/2011	CAMBIER David, à l'âge de 38 ans
08/11/2011	DELILLE Maurice, à l'âge de 63 ans
10/11/2011	DELESALLE Yannick, à l'âge de 42 ans
21/11/2011	GASSELIN Annette, née LEVRIER, à l'âge de 80 ans
25/11/2011	BERRANGER Renée, née GOMMARD, à l'âge de 76 ans
17/12/2011	LEFÈVRE Christian, à l'âge de 56 ans
18/12/2011	RENAULT Danielle, née TAUNAY, à l'âge de 84 ans
19/12/2011	DECOISY Jean, à l'âge de 77 ans
27/12/2011	SIMONNOT Jean, à l'âge de 80 ans
04/01/2012	LE FOLLE Célestine, née SPOR, à l'âge de 90 ans



Les décisions municipales majeures

Conseil Municipal du 18 novembre 2011

- Revalorisation au 1er janvier 2012, par référence à l'indice INSEE des prix à la consommation, des tarifs de location pour d'une part, les Salons Antoine de Saint-Exupéry et d'autre part, la Maison de Voisinage – (délibérations adoptées à l'unanimité).
- Fixation de la participation financière de chaque participant à 160 €, pour le séjour au ski organisé du 18 au 24 février 2012 par le service Action Jeunesse à Serre-Chevalier, en direction de 17 jeunes – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Versement au Trésorier principal, Receveur de Maurepas, de l'indemnité de conseil de 1 385,34 € pour l'exercice 2011 – (délibération adoptée à la majorité et 2 abstentions).
- Versement d'une avance sur la subvention 2012 pour certaines associations, à hauteur de 50 % de la subvention 2011, afin de leur permettre de fonctionner durant le premier trimestre de l'année à venir, dans l'attente du vote du prochain budget – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Avis favorable à la demande de dérogation au principe de repos dominical pour les salariés, présentée par l'établissement AUTOBACS situé au centre commercial

« Le Forum », dans le cadre du périmètre d'usage de consommation exceptionnel (P.U.C.E.) créé sur Coignières par arrêté préfectoral du 9 mars 2011 – (délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions).

- Amendement demandé à la C.D.C.I. des Yvelines (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) en vue du rattachement de la Commune de Coignières à la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines - secteur de Montfort-l'Amaury » – (délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions).



Conseil Municipal du 16 décembre 2011

- Versement d'une aide financière de 100 € au Foyer Socio Éducatif du Lycée Dumont d'Urville de Maurepas pour un projet d'aménagement d'un centre de ressource au Burkina Faso – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Versement d'une subvention de 60 € à l'AFIPE (Association de Formation Interprofessionnelle de Poissy et Environs) au titre des frais de fonctionnement pédagogiques du C.F.A. (Centre de formation d'Apprentis) vente et commerce, pour un jeune Coigniérien en alternance et apprentissage – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Acquisition par la commune, pour un montant de 10 000 € de trois parcelles appartenant au « Groupe industriel Marcel Dassault » situées à Coignières et cadastrées :
 - section AD n°1 pour environ 12 770 m² ;
 - section AD n°2 pour environ 4 351 m² ;
 - section AD n°4 pour environ 1 784 m².
 – (délibération adoptée à l'unanimité).

- Demande de modification, par voie d'avenant, du Contrat Départemental signé le 31 janvier 2011 avec le Conseil Général des Yvelines, intégrant les opérations relatives à l'extension et aménagement d'un bâtiment pour la création d'une crèche multi-accueil, la construction d'un centre de Protection Maternelle et Infantile, et la reprise de l'isolation de l'Espace Culturel Alphonse Daudet – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Fixation des conditions de règlement de la redevance due au titre de l'utilisation et de l'exploitation du réseau câblé de Coignières par Numéricable – (délibération adoptée à l'unanimité).

Les prochains conseils municipaux, auxquels les Coigniériens sont invités à assister, se dérouleront en Mairie à partir de **20h45**, les **vendredi 9 et jeudi 29 mars, jeudi 24 mai et vendredi 29 juin**.



Ce bulletin d'information donne un espace d'expression aux Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

2012, une année utile

L'année 2012 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. Nous subissons une des crises économiques et financières les plus graves de notre histoire. La précarité et le chômage touchent nombre de nos concitoyens qui n'ont souvent plus que le choix entre se nourrir ou se soigner. Notre commune n'est évidemment pas épargnée avec un taux de chômage qui dépasse les 10% de la population active au moment même où le coût de la vie est en forte augmentation.

Dans ce contexte particulièrement difficile, nous aurons toujours à cœur de répondre à vos sollicitations et de faire des propositions constructives pour assurer l'avenir de notre commune tout en défendant les intérêts de ses habitants. Notre journal trimestriel et notre blog (www.coignierespour-tous.net) témoignent de ces initiatives constructives. Nous ne nous sommes jamais enfermés, comme cela aurait été facile, dans la critique stérile des réalisations de la majorité. Au contraire, nous saluons celles qui à nos yeux méritent de l'être et nous faisons des propositions sur les points qui ne recueillent pas notre accord.

Personne n'ignore l'action déterminante qu'a été la nôtre dans la décision de sauver notre maison médicale. La pétition, que vous avez été près d'un millier à signer, a permis l'intervention municipale. En revanche, nous ne partageons pas la priorité que représente pour la majorité municipale la construction de cette nouvelle mairie. Elle est trop coûteuse à notre goût et se fait au détriment d'autres investissements plus utiles pour les Coignériens.

Nous avons proposé en début de mandat d'inverser l'ordre des priorités pour nos investissements. Nous nous sommes heurtés à une fin de non recevoir. Le maire a préféré différer la rénovation du gymnase ainsi que la réalisation de la deuxième tranche du centre de loisirs. La construction de la nouvelle mairie représentera, avec un coût avoisinant les 6 millions d'euros (il faut ajouter aux 5,5 millions d'euros annoncés les 327 000 euros consacrés au relogement du directeur de l'école Bouvet), plus de la moitié du programme des investissements prévu en 2008 !

Sur la question de l'intercommunalité, nous regrettons que la majorité refuse tout débat public. Pourtant, il faudra bien dans l'année 2012, à moins d'un rebondissement, construire un projet intercommunal avec Maurepas, puisque la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a rejeté nos amendements nous ramenant au schéma initial proposé par le préfet : une communauté de communes entre Coignières et Maurepas.

En dépit d'un climat social et politique plutôt morose, nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle année 2012. Qu'elle vous apporte bonheur et santé et qu'elle permette la réalisation de vos projets, tant personnels que professionnels. Qu'elle soit aussi, pour notre commune, une année utile au débat démocratique.

A Coignières, le 13 février 2012

**Madeleine Andréani, Thierry Chabas, Didier Fischer,
Patricia Montout-Bellonie, Alain Oger**

Des structures, des services, une écoute : Vous servir, tout simplement

Une nouvelle année, c'est toujours l'espoir de voir les difficultés s'estomper, mais c'est également, et surtout, **l'ouverture sur un avenir fait de projets**, au service de l'intérêt général. Sur la Ville, les trois prochaines années s'inscrivent dans cette dimension, avec la réalisation d'investissements conséquents, destinés à renforcer le bien vivre ensemble.

Mais l'action de l'équipe municipale ne s'arrête pas seulement à des réalisations visibles et tangibles sur la Ville. **Le travail des élus porte avant tout sur des valeurs humaines**, qui fondent notre engagement.

Dans le contexte économique actuel, **une attention et une écoute toutes particulières sont en effet portées aux habitants les plus fragiles, aux personnes les plus démunies**. Il peut alors s'agir d'une simple rencontre et d'un échange réconfortant, qui seront néanmoins précieux, car assortis d'un accompagnement et d'un soutien concrets.

Sur le terrain, les élus s'efforcent de privilégier l'efficacité, dans un esprit de solidarité et de proximité, car l'objectif de notre politique, in fine, est de permettre à chacun de trouver sa place, d'évoluer à son rythme et de s'épanouir, toutes classes d'âges et de milieux confondus.

Les mesures que nous mettons alors en œuvre, dans des domaines aussi variés que l'emploi, le social, la jeunesse, les seniors..., poursuivent l'ambition de répondre aux besoins et aux attentes des Coignériens.

Au fil des ans, les prestations et les services que nous avons instaurés connaissent une fréquentation qui ne faiblit pas, démontrant leur intérêt et leur bénéfice au service de nos concitoyens. Au nombre de ces mesures, la journée annuelle de recrutement, qui favorise la signature d'une centaine de contrats d'embauche, la bourse au permis de conduire, qui participe à l'émancipation de notre jeunesse, la tarification résolument accessible de nos services municipaux à toutes les familles, ou encore la politique volontariste en faveur de l'implantation de commerces et d'entreprises sur le sol communal, gage d'une activité économique pérenne... témoignent de cet engagement.

Mais notre équipe municipale est également à l'écoute de ses résidents, en anticipant, en préparant l'avenir et en veillant à répondre à leurs aspirations. C'est ainsi, par exemple, qu'un jardin du souvenir, lieu de mémoire et de recueillement dédié aux défunts, verra prochainement le jour, afin de répondre au souhait exprimé par de nombreux foyers.

Plus que jamais, jour après jour, notre ambition est de faire vivre la solidarité et la justice sociale à l'échelle de notre ville, en veillant à honorer, de façon optimale, nos engagements, à vos côtés.

**Très sincèrement,
Josyane Gorgibus
Première Adjointe**

Samedi 17 mars à 20h

Salons Antoine de Saint-Exupéry



Ville de Coignières



Fête de la Bière

Dîner choucroute & soirée dansante

Entrée : 45 €

Renseignements & réservations :

Comité des Fêtes de Coignières

Pierre Pertuisel - 7 allée du Forgeron

06 15 46 09 92